Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260527-402026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

**COMMUNE DE PLEVENON**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 27/05/2025**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
**Date de la convocation et de la publicité** : le 20/05/2026
**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé,
**Secrétaire de séance** : Isabelle LECLERCQ
**Représentés** : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND, LACHIVER Olivier représenté Eric DROGUET

**Nombre de Conseillers : 15** **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15**

**DELIBERATION N°40-2026 Rénovation énergétique logements allée de Cailloux Bleus - approbation de l'opération et lancement de la consultation travaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n°33-2025 fixant le programme de travaux pour la rénovation énergétique des 6 logements communaux allée des Cailloux Bleus.

Compte tenu de la décision de procéder à la rénovation des salles de bains dans les 6 logements et de remplacer la solution de chauffage PAC sur extrait VMC par du chauffage électrique, il est proposé au conseil d'approuver le nouveau programme de travaux pour un montant estimatif de 401 100 € H.T.

A l'unanimité le Conseil accepte le programme et charge Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux à réaliser.
Il charge également Monsieur le Maire de solliciter tout financeur susceptible d'intervenir sur ce type de projet et notamment le Fonds Vert.

**Fait à Plévenon, le 28/05/2026**
**Le Maire, Philippe LOHIER**

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 28/05/2026